

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Hanotin, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 09-04 du 3 décembre 2020

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PLAN « PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ » 2015-2020 AU TITRE DE LA CRÉATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) ET DANS LES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°2014-X-59 du 16 octobre 2014 relative au plan petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE à Grand Paris Aménagement une subvention d'investissement de 144 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 40 places à Neuilly-sur-Marne ;

- ATTRIBUE à la commune du Pré-Saint-Gervais une subvention d'investissement de 30 000 euros au titre de l'extension de la capacité d'accueil de 10 places d'un multi-accueil dans sa commune ;

- ATTRIBUE à l'association « Fondation la Croix Saint Simon » une subvention d'investissement de 240 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 72 places à Saint-Ouen ;

- ATTRIBUE à l'association « Crescendo » une subvention d'investissement de 160 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 100 places à Montreuil-sous-Bois ;

- ATTRIBUE à l'association « Pour une Expérience Educative Montessori (APEEM) » une subvention d'investissement de 78 000 euros au titre de l'extension de la capacité d'accueil de 26 places d'un multi-accueil à Montreuil-sous-Bois ;



- ATTRIBUE à l'association « Gestion Globale Centre Socioculturel » une subvention d'investissement de 28 500 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 15 places à Rosny-sous-Bois ;

- APPROUVE les conventions pour l'attribution de subventions d'investissement à conclure avec Grand Paris Aménagement, la commune du Pré-Saint-Gervais, les associations « Fondation la Croix Saint Simon », « Crescendo », « Pour une Expérience Educative Montessori (APEEM) » et « Gestion Globale Centre Socioculturel » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.